



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2016-045

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

PREF 58

58-2016-09-07-003 - arrêté portant suppléance du préfet de la Nièvre (1 page)

Page 3

PREF 58

58-2016-09-07-003

arrêté portant suppléance du préfet de la Nièvre

PREFET DE LA NIEVRE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
Pôle animation interministérielle

Affaire suivie par Mme BOUCHOUX
TEL. : 03.86.60.72.23
Suppléance-PREFET-JPC-26

ARRETE

Portant suppléance du Préfet de la Nièvre

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret du 21 juillet 2014 portant nomination de **M. Nicolas REGNY** en qualité de sous-préfet de Clamecy ;

VU le décret du 10 octobre 2014 portant nomination de **M. Jean-Pierre CONDEMIN** en qualité de préfet de la Nièvre ;

VU le décret du 15 juin 2015 portant nomination de **M. Olivier BENOIST** en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

CONSIDERANT les absences simultanées de **M. Jean-Pierre CONDEMIN**, Préfet de la Nièvre et de **M. Olivier BENOIST**, Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

- A R R Ê T E -

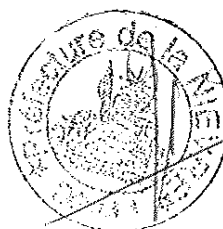
Article 1 :

M. Nicolas REGNY sous-préfet de Clamecy, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Nièvre du jeudi 8 septembre 2016 à 7 heures au vendredi 9 septembre 2016 à 11h30.

Article 2 :

Le sous-préfet de Clamecy est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 7 SEP. 2016
Le Préfet,



Jean-Pierre CONDEMIN